

EXHAUSSEMENT DU CORPS DE COMMANDEMENT

SYNERGIE-OFFICIERS - SEUL - AUX COMMANDES !

Le 09 février 2022

En octobre dernier, plusieurs sociaux-démographes de la DRCPN ont établi un rapport à la demande du BOP afin d'analyser l'évolution démographique du corps de commandement en y incorporant des projections d'effectifs à 10 ans.

Sollicitée depuis des années par notre organisation, SYNERGIE-OFFICIERS se félicite de l'étude menée par la Mission Veille, Etudes et Prospective qui doit permettre de résoudre les problématiques croissantes liées à la gestion du corps, déjà bien identifiées par tous et depuis de nombreuses années, mais qui sont maintenant quantifiées par l'administration.

Le verdict y est sans appel : le corps est vieillissant (49 ans en moyenne), les carrières s'allongent (réforme des retraites, création de plusieurs échelons de commandant et du grade de commandant divisionnaire en 2016...), le nombre de départs à la retraite restera important jusqu'en 2030, sachant que toutes les précédentes études avaient une marge d'erreur assez significative sur le nombre de départs réels.

**POUR SYNERGIE-OFFICIERS, LE CONSTAT EST NON SEULEMENT SANS SURPRISE ;
MAIS SURTOUT LE FRUIT D'UNE GESTION SANS RÉELLE VISION STRATÉGIQUE POUR LE CORPS.**

L'étude évoque un renouvellement du corps de moitié d'ici 2030 ayant un effet de rajeunissement mais également une déstabilisation de sa physionomie pourtant négociée et actée en 2016 lors de la signature du protocole.

Des mesures doivent désormais être prises en urgence pour y remédier.

- **Les recrutements doivent être rationalisés et corrélés au nombre de départs en retraite à N-1,**
- **Les avancements doivent largement augmenter et se faire en fonction des besoins** (contingentement) pour maintenir 40% de capitaines, 40% de commandants et 20% de sommitaux (divisionnaires ou EF), avec un taux de promouvabilité à déterminer à N-1 en fonction des départs réels par grade.
- **Le seuil de promouvabilité au grade de commandant doit être abaissé à 9 ans** de manière pérenne afin de promouvoir plus rapidement les capitaines, leur permettre de prendre des postes de commandant et positionner les commandants sur des fonctions à plus hautes responsabilités.

C'EST EN CE SENS QUE SYNERGIE-OFFICIERS A PRÉSENTÉ PLUSIEURS DEMANDES STATUTAIRES ET INDEMNITAIRES DANS LE CADRE DU BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ ET DE LA FUTURE LOPMI (CF. NOTRE DERNIER COURRIER AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR).

Seule la déflation du corps conjuguée à des mesures courageuses de gestion permettra de poursuivre une politique d'exhaussement : des Officiers occupant des postes à responsabilité accentuée, mieux positionnés fonctionnellement, statutairement et pécuniairement !

Il est temps que les postes d'apprentissage durablement vacants soient proposés à nos majors, RULP ou MEEEX. De leur côté, les Officiers de gendarmerie l'auront quant à eux bien compris puisque 800 postes d'Officiers vont prochainement être convertis en postes de Majors !

Il est également temps que le CCD libère davantage de postes pour les Officiers, comme le DGPN l'a instamment demandé aux Directions d'emploi.

Il est enfin temps que l'Administration entende notre projet à l'aune des centaines de postes d'officiers restant systématiquement vacants à l'issue de chaque mouvement de mutation. Ces postes ne sont clairement plus du niveau des officiers mais doivent être pourvus.

Les maintenir artificiellement et procéder à des recrutements irraisonnés pour les occuper tirera inéluctablement le corps vers le bas et une massification stérile préjudiciable aux capitaines.

**LES OFFICIERS SONT DEPUIS 2004 DE VÉRITABLES CADRES QUI MÉRITENT
D'ÊTRE RECONNUS ET GÉRÉS COMME TELS !**

SYNERGIE-OFFICIERS DÉFENDRA SANS RELÂCHE SA VISION AMBITIEUSE POUR LES OFFICIERS !

Le Bureau National

